Décision du délégué à la sécurité
(Équivalent réglementaire)

Date :	13 octobre 2017
N° de référence de l'C-NLOHE :	2017 RQ-0045
Demandeur :	ExxonMobil Canada Ltd à titre de partenaire de gestion d'ExxonMobil Canada Properties
N° de référence du demandeur :	RQF-HEB-078 Rév. 1
Nom de l'installation :	Installation *Hebron*
Autorité :	*Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada — Terre-Neuve-et-Labrador*, paragraphe 151(1) et article 205.069 *Canada-Newfoundland and Labrador Atlantic Accord Implementation Newfoundland and Labrador Act*, paragraphe 146(1) et article 201.66
Règlement :	Paragraphe 35(1) et alinéa 35(2)c) du *Règlement sur les installations pour hydrocarbures de la zone extracôtière de Terre-Neuve*

Décision :

Le délégué à la sécurité autorise le demandeur, l'exploitant de l'installation *Hebron*, à utiliser Lloyd's Register (LR) comme agence d'inspection autorisée (AIA) pour les appareils à pression, la tuyauterie et les raccords.

Délégué à la sécurité